

Colmar, le 9 mai 2023

Monsieur le Recteur
Rectorat
6 rue de la Toussaint
67000 Strasbourg

Monsieur le Recteur,

Nous vous remercions de votre lettre datée du 12 avril qui témoigne notamment de la reconnaissance que vous accordez à notre fédération.

Nous aurions espéré une prise en compte des enjeux liés à l'immersion concernant les nouvelles classes que vous comptez ouvrir à la rentrée, en particulier des préconisations de la circulaire ministérielle du 14 décembre 2021 qui stipule que le temps de pratique de la langue régionale peut varier dans la semaine, l'année scolaire ou encore à l'échelle des cycles. Il aurait donc été possible s'agissant de l'école maternelle, donc du premier cycle, d'adopter la construction suivante : immersion complète en PS et MS et introduction progressive du français en GS de la maternelle pour faciliter la transition vers le CP.

Nous regrettons l'absence de cohérence entre la validation que vous évoquez par la DGESCO d'une immersion partielle en Alsace et les possibilités offertes par cette circulaire qui permet une ouverture sur l'immersion complète. Nous percevons cette position comme un verrouillage au nom sans doute d'une certaine conception de la nation.

Contrairement à une théorie très jacobine, ce n'est pas la langue qui fonde l'unité de la nation, en tout cas pas qu'elle. Sinon tous les francophones seraient Français. La langue confère une identité linguistique. Ceux qui ont suivi le général et ceux qui ont suivi le maréchal en 1940 parlaient la même langue, mais n'étaient unis en rien. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone ? Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français ? C'est avant tout la culture politique diffusée au travers de la socialisation.

Malgré le fait qu'elle n'atteindra pas les objectifs qu'une immersion complète permet d'atteindre, notamment concernant le renforcement de la langue première, alors même que vous évoquez une maîtrise inférieure au reste de la population scolaire française par la population scolaire alsacienne, nous avons néanmoins le souci que votre initiative réussisse pour le bien des enfants. Et il est heureux qu'elle ouvre enfin les portes de l'enseignement aux dialectes et que l'Éducation nationale en Alsace commence à satisfaire cette ancienne revendication.

Cependant, dans votre lettre vous apportez une définition de la langue régionale qui ne reprend pas celle qui figure dans la loi portant création de la CeA, à savoir « la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales ».

Dans la définition que vous donnez, langue allemande et variantes dialectales sont à la fois une langue et deux langues distinctes. Nous vous citons « Le parcours ...est le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes.... même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le Recteur Deyon ».

Votre prédécesseur prenait à son compte une réalité du monde germanophone où la langue allemande se décline sous une forme standard et une forme parlée. Il s'agit là d'une « biphonie », de deux expressions d'une même langue, mais en aucun cas d'un bilinguisme¹. À cet égard, il ne nous a jamais été donné d'entendre un Suisse qui utilise quotidiennement le standard allemand ou *Schriftdütsch* et le dialecte alémanique ou *Schwyzerdütsch* dire que ce faisant, il est bilingue. Il se dira germanophone. Il en allait de même en Alsace où l'on se disait *ditschsproochig* (germanophone).

Le Recteur Deyon n'innovait pas. La définition qu'il retenait obtenait une large adhésion de la part d'importantes composantes de la société alsacienne (Conseil général du 67 et du 68, Conseil régional, partis, syndicats, Églises, Corps intermédiaires...). Il faut hélas constater que cette quasi-unanimité n'existe plus aujourd'hui. Quelques-unes des composantes évoquées se sont mises en retrait sur la question linguistique alsacienne. Fatalisme ? Nouvelle génération déjà très aliénée (*entfremdet*) ?

„*Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzelt Deutsch ist.*“ (Traduction : L'allemand est ma langue maternelle, car le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand) Albert Schweitzer².

Ce qui était évident pour Schweitzer ne l'est plus véritablement de nos jours pour nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Pourquoi les choses sont-elles ainsi ? La principale relève de la psycho-sociolinguistique, à savoir d'un anti-germanisme inscrit dans les esprits suite à l'annexion nazie par le mainstream, c'est-à-dire par le courant de pensée des décennies d'après-guerre. En Alsace, cet anti-germanisme était (est) tourné contre une part de soi-même et a engendré pour beaucoup le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue. En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens sont devenus complices du déclin de leur langue dite régionale qui depuis file entre leurs doigts.

¹ Évoquant les trois expressions qu'il utilisait, le dernier grand écrivain alsacien, André Weckmann, parlait de triphonie, mais jamais de trilinguisme.

² Les formes parlées de l'allemand, dialectes alémaniques et franciques, sont employées en Alsace depuis plus de 1500 ans, c'est-à-dire depuis qu'en fait l'Alsace existe. Les formes écrites de l'allemand (vieux haut-allemand, moyen haut-allemand, nouveau haut-allemand précoce, haut-allemand moderne) ont été utilisées en Alsace depuis que celles-ci existent, à savoir depuis le IXe siècle. L'allemand littéraire (Hochdeutsch) a été enseigné à la population scolaire alsacienne, depuis qu'il s'enseigne, durant des siècles et sans interruption jusqu'en 1945. C'est lui qui nous a permis, tout ce temps et qui nous permet encore aujourd'hui pour ceux qui le maîtrisent, de participer à une grande culture universelle, la culture allemande. Encore au courant des années soixante, on lisait davantage les journaux en allemand, on regardait davantage la télévision de langue allemande, on écoutait davantage les radios d'expression allemande, on priait et on chantait davantage en allemand dans les églises qu'en français.

En 1945, l'Alsace venait de connaître l'annexion nazie qui a provoqué un véritable traumatisme dans la conscience alsacienne. Les tenants du jacobinisme ont eu beau jeu pour installer leur vision des choses et travailler à l'anéantissement de la germanophonie alsacienne et ce faisant du bilinguisme. Un fort déclin de la langue et de la culture allemandes et une lente mutation linguistique en faveur du monolinguisme français vont résulter de tout cela. Nous ne sommes pas certains que les Alsaciens avaient saisi toutes les clauses du contrat qui leur étaient proposées, pour ne pas dire imposées.

Faut-il continuer à reproduire le modèle imposé à l'époque ? Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, subissant un régime dictatorial et de surcroît l'incorporation de force de classes d'âge d'Alsaciennes et d'Alsaciens dans l'armée allemande, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme, nous le répétons volontairement, et si le post-traumatisme a consisté pour beaucoup à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, le temps de la résilience, c'est-à-dire de celui du « Werde der du bist » (deviens qui tu es) n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Monsieur le Recteur, en écrivant comme vous le faites que l'allemand et l'alsacien peuvent être considérés comme deux langues distinctes, vous introduisez un changement de paradigme dans la définition de la langue régionale d'Alsace. Quel est le fond de votre pensée ?

Demeure-t-il toujours difficile de dire qu'avant d'être française, l'Alsace était germanophone³, que depuis qu'elle est française elle est bilingue français-allemand⁴ et que de ce fait l'allemand est une langue de France ?

Le néo-particularisme alsacien que vous introduisez peut le laisser croire. En Bretagne, où l'on parle quatre dialectes, à savoir le vannetais, le léonard, le trégorrois et le cornouaillais, il ne viendrait sans doute à l'esprit de personne de dire que ces quatre dialectes sont différents du breton standard ou qu'ils ne seraient pas bretons du tout.

S'agit-il de la prise en compte du concept très français -une langue, un pays et un pays, une langue- ? À la France, le français, à la Bretagne, le breton, à la Corse, le corse et à l'Alsace, l'alsacien (quid de l'allemand dans ce cas ?). Le concept de langue devrait donc clore chaque territoire sur lui-même et chacun devrait être doté de sa langue propre ? Poursuivons le raisonnement : à l'Allemagne, l'allemand, à la Suisse, le suisse, à la Belgique, le belge, à l'Autriche, l'autrichien... On le voit, cela ne fonctionne pas, en tout cas pas toujours. En réalité la langue ne doit pas être imposée en vertu de données ethniques (une langue, une

³ Des Allemands de langue allemande, c'est ainsi que, selon les documents historiques, le Roi et son administration voyaient les choses. Et l'allemand est, par la force des choses, que cela plaise ou non, devenu une langue de France. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que l'on tentera, en France, de distinguer, pour ce qui est de la langue première des Alsaciens, les langues parlées et la langue écrite et ainsi de séparer les dialectes de l'allemand, qui selon cette idéologie ne participeraient pas de la même langue. Ce qui aujourd'hui encore demeure vrai, là où existent des communautés germanophones, en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Pologne... et bien sûr en Allemagne, devenait subitement faux en Alsace. Cette dissociation avait évidemment pour but de faire considérer l'allemand comme une langue étrangère à l'Alsace et ainsi de soustraire celle-ci de la culture d'expression allemande et de l'universalité qu'elle représente et à terme de la « germanophonie ».

⁴ Relevons que l'État au travers de son Administration s'est longtemps adressé aux Alsaciens en plus de la langue française, en langue allemande (standard) et jamais en dialecte, un des derniers documents bilingues, étant la déclaration de distillation. La préfecture distribuait des professions de foi des candidats aux élections bilingues français-allemand jusqu'en 2007.

culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait pouvoir être choisie en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle.

La Suisse alémanique pourrait à cet égard être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a pas de véritable relation hiérarchique entre les deux variétés employées (standard et dialecte). Elles sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété « publique », et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive la variété orale sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé « *Schriftdütsch* » par rapport au « *Schwizerdütsch* ». Allemand standard et suisse-allemand sont considérés comme étant des éléments d'un tout.

À Bâle, l'ouvrier, le « bourgeois » et l'intellectuel parlent le suisse-allemand. En effet, bien que la langue officielle des cantons suisses alémaniques soit l'allemand standard, dans la vie quotidienne, la population s'y exprime presque exclusivement en dialecte suisse-allemand apparenté évidemment à l'alémanique du Sud badois et du Sud alsacien. Ce dialecte non seulement n'a jamais été dissocié du standard et dispose ce faisant quasiment du même lexique, quelque 300 000 mots, plus un lexique propre, il est aussi resté une langue populaire dans le sens où il est utilisé, nous l'avons vu, par l'ensemble de la population.

Il n'est pas exclu qu'un professeur d'université fasse une partie de ses cours en alémanique, alors que les étudiants disposent de cours écrits en standard allemand, mais le professeur en question utilisera un dialecte intellectualisé ou si l'on veut un standard allemand « dialectalisé ».

Monsieur le Recteur, dans votre lettre vous n'employez pas le concept de « langue alsacienne » et nous vous en savons gré. Évidemment, tout ce qui se parle est langue, mais le soupçon subsiste que nombre des tenants du concept de langue alsacienne tentent de jouer en Alsace, ce que donc ils appellent langue alsacienne contre la langue allemande. Ce concept a connu un certain développement au cours de la dernière décennie. Il sous-tend au pire l'exclusion standard allemand, au mieux le trilinguisme (langue française-langue alsacienne-langue allemande).

Les mots ont un sens. Langue et dialecte sont des outils de communication constitués des mêmes composantes linguistiques. La décision de les classer n'est jamais fondée sur des critères purement linguistiques. La classification en tant que dialecte ou langue a beaucoup à voir avec le facteur de pouvoir politique et économique. Ainsi, les langues standard européennes sont-elles pour la plupart issues d'un ou de plusieurs dialectes (variétés régionales) dont les locuteurs disposaient à l'époque de la plus grande influence économique et politique.

Tout ce qui se parle est langue. Les critères suivants sont utilisés généralement pour justifier la classification en langue : la standardisation, l'uniformisation de l'écriture, l'intelligibilité mutuelle et l'existence d'un continuum dialectal. Ce qui était et est encore le cas de l'allemand dit standard en Alsace.

De ce point de vue, d'autres aussi d'ailleurs, l'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait du repli provincialiste sur l'entre-soi au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone de quelque 120 millions de locuteurs en Europe, sur une grande culture et une

grande économie. Ce n'est pas peu. Pourquoi ce besoin de frontière de la part de certains ? „Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt“ (traduction : Les limites de ma langue sont les limites de mon monde) Wittgenstein.

Et, question complémentaire, y aurait-il de la place en Alsace à côté du français pour deux autres standards, un standard allemand et un standard alsacien, si ce dernier devait voir le jour ? Ce que certains revendiquent, voire commencent à y travailler ? On croit deviner leur intention.

Si l'Alsace a été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant, l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme. Elle est ouverture et non repli, selon l'arithmétique $1+1=2$ et non moins un.

La situation de la langue allemande en Alsace, standard et dialectale, est des plus alarmantes pour qui tient au bilinguisme, en premier lieu parce que la place qui lui est réservée dans la société alsacienne est des plus ténues. Quelle est la part de la responsabilité des décideurs dans cette situation ? Sans aucun doute, ils tiennent la part la plus importante, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui. La demande de l'opinion publique n'aurait pas été ou ne serait pas assez forte pour les pousser à une action d'envergure en faveur d'un redressement de la situation. Mais l'opinion publique n'est-elle pas ce qu'ils ont laissé faire d'elle ?

En guise de conclusion, nous nous permettons de rappeler à votre souvenir l'Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace » proposé à la société civile et à la classe politique par la fédération Alsace bilingue (FAB-VZE).

« Les signataires du présent appel :

- **revendiquent un bilinguisme collectif** qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne et une lisibilité dans l'espace public.
- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale** et ne souhaitent pas un changement de paradigme. **L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale.** Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de « pont » entre la France et l'Allemagne, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.
- **rejetent toute forme de germanophobie**, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.
- **considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants sociohistoriques et socioculturels.** En conséquence, l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.
- **soutiennent l'enseignement bilingue paritaire français-allemand standard à l'école publique.** Cependant, ils demandent :

- **que les dialectes soient associés à l'enseignement de l'allemand standard** dans une méthode qui reste à élaborer.
- **l'ouverture de l'école publique à l'enseignement immersif en langue régionale** à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard ou en dialecte ou encore en standard et en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.
- **l'extension de la filière bilingue et son évaluation**, ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.
- tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, ils demandent **la création de collèges et de lycées véritablement bilingues**.
- en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit** : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création d'un collège ou deux ».

Cet appel a notamment été signé par **un très grand nombre de personnalités** du monde politique : <https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/10/Fab-final-appel-un-avenir-pour-le-bilinguisme.pdf> .

Monsieur le Recteur, il serait heureux que l'Éducation nationale en Alsace **réponde positivement à ces demandes et reprenne notamment à son compte la définition de la langue régionale** telle qu'elle est formulée, non seulement dans l'appel, mais aussi dans le texte de la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Par ailleurs, en raison des pouvoirs dont vous disposez et de la résonance dans les médias dont vous bénéficiez, vous pouvez aider l'Alsace et les Alsaciens **à déplier l'écheveau des fils d'un passé complexe et à tisser un récit positif** autour de l'histoire de la valeur et de la modernité d'un bilinguisme collectif français-allemand standard et dialectal et de sa forte efficacité sociale, culturelle et économique.

Enfin, nous ne doutons pas qu'expériences et réflexions faites, vous mettez en œuvre **à l'avenir des classes à immersion complète**, déjà à titre expérimental.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Pierre Klein, président

Extraits des statuts de la FAB auxquels adhèrent les 24 associations membres.

« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard. La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.»

La fédération regroupe 24 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales et, par elles, plusieurs milliers de membres. *Der Verband vereint 24 Vereine, die sich für die Förderung der regionalen Sprache und Kultur einsetzen, und über sie mehrere tausend Mitglieder.*

Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass

11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex

Téléphone du siège : 0033 3 89 20 46 87 ; www.fab.alsace / president.fab-vze@orange.fr :